

Peuples autochtones:

apprécier, respecter et soutenir la diversité

Les peuples autochtones, dont la richesse culturelle ne date pas d'hier, considèrent que leur fonctionnement social, économique, environnemental et spirituel forme un tout. Ils apportent une contribution précieuse au patrimoine mondial grâce aux savoirs traditionnels qu'ils détiennent et à leur compréhension de la gestion des écosystèmes. Mais les peuples autochtones sont aussi parmi les groupes de population les plus vulnérables, les plus marginalisés et les plus désavantagés au monde. Nous devons faire en sorte que leur voix soit entendue, que leurs droits soient respectés et que leurs conditions de vie s'améliorent.

Plus de 370 millions de personnes réparties dans quelque 70 pays de toutes les régions du monde se considèrent comme autochtones. Ne serait-ce qu'en Amérique latine, on compte plus de 400 peuples autochtones différents, dont chacun a sa propre langue et sa propre culture. Mais c'est la région Asie et Pacifique qui concentre le plus grand nombre d'autochtones (70% selon les estimations).

Les peuples autochtones ont une connaissance approfondie et diversifiée de la nature qui trouve sa source dans leur environnement local. Et parce que les terres et territoires autochtones traditionnels



©FIDA/L. Dematteis

concentrent 80% de la biodiversité de la planète, les peuples autochtones sont à même de jouer un rôle décisif dans la gestion des ressources naturelles.

Malheureusement, les peuples autochtones paient trop souvent le prix de leur différence et sont trop fréquemment victimes de discriminations. Au fil des siècles, ils ont été dépossédés de leurs terres, de leurs territoires et de leurs ressources, au point qu'ils ont fini par perdre la maîtrise de leur mode de vie. Ils représentent 5% de la population mondiale et 15% de ceux qui vivent dans la pauvreté.

L'un des moyens les plus efficaces de mettre les peuples autochtones en mesure de se libérer de la pauvreté consiste à les soutenir dans les efforts qu'ils entreprennent pour déterminer et orienter leur propre destinée, et à faire en sorte qu'ils soient pleinement associés à la mise en place et à la gestion des initiatives de développement.

Favoriser l'adoption de normes universelles

La Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones, adoptée par l'Assemblée générale le 13 septembre 2007, établit un cadre universel de normes minimales pour la survie, la dignité, le bien-être et les droits des peuples autochtones du monde entier.

La Déclaration traite des droits collectifs et individuels, des droits culturels et de l'identité, et des droits à l'éducation, à la santé, à l'emploi et à la langue. Elle proscrit la discrimination à l'encontre des peuples autochtones et encourage leur participation pleine et entière dans tous les domaines qui les concernent. Elle garantit également leur droit de rester différents et d'avoir leurs propres priorités en matière de développement économique, social et culturel.

La Journée internationale des populations autochtones est célébrée tous les ans le 9 août.



©FIDAM, Milinga

Défendre les droits et les aspirations des peuples autochtones

Cela fait plus de trente ans que le FIDA travaille aux côtés des peuples autochtones. Depuis 2003, le Fonds affecte environ 22% du volume annuel de ses prêts au financement d'initiatives en faveur des peuples autochtones, principalement en Asie et en Amérique latine. Le FIDA s'emploie à renforcer les organisations et les collectivités locales de manière à donner aux communautés les moyens de participer pleinement à la définition des stratégies de développement qui les concernent et de chercher à atteindre les objectifs qui sont les leurs dans le respect de leur conception du monde.

À la faveur de cette étroite collaboration, le FIDA a appris que, pour assurer un développement effectif et durable, il faut s'adapter à l'identité, aux valeurs et à la culture des peuples autochtones.

Permettre aux peuples autochtones d'obtenir des droits sur leurs terres et territoires fait partie des "bonnes pratiques" appliquées par le FIDA. Non seulement la terre est indispensable à la survie des peuples autochtones, comme à celle de la plupart des populations rurales pauvres, mais elle est au cœur de leur identité. Ils entretiennent avec les territoires ancestraux une relation spirituelle profonde. De surcroît, lorsque leur accès à la terre est garanti, ils disposent d'une base solide à partir de laquelle améliorer leurs moyens de subsistance.

Les peuples autochtones et leurs systèmes de savoirs ont un rôle particulier à jouer dans la conservation et la gestion durable des ressources naturelles. Les programmes et projets financés par le FIDA favorisent la synthèse entre les systèmes de savoirs autochtones et les technologies modernes de manière à assurer la gestion durable des ressources naturelles.

Le FIDA a conscience que les femmes autochtones représentent un potentiel inutilisé en qualité de gestionnaires avisées des ressources naturelles et de la biodiversité, de gardiennes de la diversité culturelle et d'artisans de la paix capables d'apaiser les conflits. Pourtant, les femmes autochtones sont souvent les membres les plus désavantagés de leur communauté parce qu'elles n'ont guère accès à l'éducation, aux actifs et au crédit et qu'elles sont exclues des décisions. À travers les projets qu'il soutient, le FIDA s'emploie à améliorer cette situation de manière que les femmes soient mieux armées pour jouer un rôle au sein de leurs communautés et réussir par elles mêmes.

Intensifier le soutien

Depuis 2007, le FIDA administre le Mécanisme d'assistance pour les peuples autochtones, qui appuie les aspirations de ces peuples en accordant des dons de faible montant (50 000 USD au maximum) pour financer des microprojets de nature à renforcer la culture, l'identité, les savoirs et les ressources naturelles autochtones et à assurer le respect des droits de propriété intellectuelle et des droits de l'homme.

En 2009, le Fonds a adopté la Politique du FIDA relative à l'engagement aux côtés des peuples autochtones qui définit un certain nombre de principes propres à renforcer l'efficacité des programmes et projets. Afin de contribuer à traduire les engagements politiques en actes, le FIDA a créé le forum des peuples autochtones, qui a vocation à favoriser le dialogue et la concertation entre les organisations autochtones, le personnel du FIDA et les États membres. Il apportera également une contribution et formulera des recommandations pour orienter avec plus de précision l'action du FIDA aux côtés des peuples autochtones.

À RETENIR

- Plus de 370 millions de personnes réparties dans au moins 70 pays se considèrent comme autochtones.
- La majorité des autochtones vivent en Asie.
- Les peuples autochtones, qui se répartissent entre environ 5 000 groupes de population différents, occupent environ 20% de la surface terrestre.
- Bien que les peuples autochtones représentent moins de 6% de la population mondiale, ils parlent plus de 4 000 langues sur les 7 000 recensées à travers le monde.
- L'une des causes profondes de la pauvreté des peuples autochtones et de leur marginalisation réside dans la perte de maîtrise des terres, des territoires et des ressources naturelles qui étaient traditionnellement les leurs.
- Les peuples autochtones ont une conception de la pauvreté et du développement qui reflète les valeurs, les besoins et les priorités qui sont les leurs; à leurs yeux, la pauvreté ne se réduit pas à des revenus insuffisants.
- Les autochtones sont de plus en plus nombreux à vivre en zone urbaine, en raison de la dégradation des terres, parce qu'ils en ont été dépossédés ou chassés, ou à cause du manque d'emplois.

Au Maroc, les communautés autochtones gèrent leurs propres ressources

Lorsque les formes de gestion des ressources traditionnelles s'effondrent, l'environnement en pâtit, ce qui compromet les moyens d'existence des peuples autochtones. Dans l'est du Maroc, les terres de parcours s'étaient dégradées en peu de temps sous l'effet de politiques qui ne tenaient pas compte des systèmes socioculturels et tribaux de gestion des parcours. Dans ces steppes semi-arides où le petit élevage est l'activité principale, les parcours étaient dégradés et les alentours des points d'eau pâtissaient du surpâturage.

“La région orientale était en voie de désertification”, explique Brahim Balhbib, membre de la tribu des Ouled Kaddour, qui s'occupe d'un troupeau de 80 moutons. Aujourd'hui, elle a été remise en état avec l'aide d'un projet appuyé par le FIDA, le Projet de développement de l'élevage et des pacages dans la région orientale.

Grâce à ce projet, les tribus locales ont pu gérer les terres dans le cadre de coopératives d'éleveurs organisées en tenant compte des appartenances tribales et dans le respect des savoirs et des usages locaux. Les coopératives fonctionnent rigoureusement selon le principe d'“une personne, une voix”, donnant ainsi leur mot à dire aux petits paysans dans les décisions et dans la gestion des terres.

Ce projet a contribué à la régénération des parcours et mis en place de mesures de protection de l'environnement afin d'assurer la viabilité sur une superficie de 460 000 hectares. Le couvert végétal a été rétabli, ce qui a permis de multiplier par cinq la production de fourrage, qui est passée de 150 à 800 kilogrammes à l'hectare.

La seconde phase du projet était axée sur la mise en place d'un cadre juridique afin de définir le rôle des institutions tribales et des coopératives, de sécuriser les droits de propriété individuels et collectifs et les droits d'usage des pâturages et de mettre en place des incitations afin d'assurer l'adhésion pleine et entière des éleveurs locaux au nouveau système d'agriculture de conservation.

“Maintenant, les herbages et les arbres repoussent, ce qui est une bonne chose pour les éleveurs”, déclare Balhbib. “Je suis fermement convaincu que nous devons sauvegarder nos ressources naturelles.”



©FIDA/S. Beccio

Reconquérir le droit à l'autonomie aux Philippines

Les populations tribales du nord et du centre de Mindanao, aux Philippines, représentent 10% des habitants de cette île. Elles vivent sur les hautes terres de l'île, dont l'environnement est fragile; extrêmement pauvres, elles sont contraintes d'exploiter les ressources, qui sont en voie d'épuisement, pour se procurer de la nourriture et du combustible. Bon nombre de ces groupes de populations ne disposent même pas d'une parcelle de terre qui leur appartienne.

Le Projet de promotion des initiatives communautaires et de gestion des ressources dans le nord de Mindanao, qui bénéficie du soutien du FIDA, a aidé ces groupes tribaux à faire valoir leurs droits sur les espaces domaniaux ancestraux et a favorisé leur autonomie. Aujourd'hui, les communautés gèrent elles-mêmes leurs terres et leurs moyens d'existence et elles élaborent des plans de développement durable et de protection pour tenir tête aux intérêts commerciaux extérieurs, notamment les bûcherons qui exploitent illégalement la forêt.

La tribu Higaunon de Claveria, qui vit dans la province de Misamis oriental, a reconquis l'autonomie après des siècles d'impuissance. Le projet a aidé la tribu à ressusciter des lois coutumières et des traditions abandonnées depuis longtemps. Le conseil tribal, qui a obtenu le statut officiel de collectivité locale, est compétent pour résoudre les questions qui se posent sur son territoire.

PERSONNES À CONTACTER

Antonella Cordone
Coordonnatrice des questions
autochtones et tribales
Division des politiques et
du conseil technique
FIDA
Via Paolo di Dono, 44
00142 Rome, Italie
Tél: +39 06 54592065
Courriel: a.cordone@ifad.org

Adolfo Brizzi
Directeur
Division des politiques et
du conseil technique
FIDA
Via Paolo di Dono, 44
00142 Rome, Italie
Tél: +39 06 54592450
Courriel: a.brizzi@ifad.org

LIENS

Le FIDA et les peuples autochtones
<http://www.ifad.org/english/indigenous/index.htm>

La Politique d'engagement aux côtés des peuples autochtones du FIDA
http://www.ifad.org/english/indigenous/documents/ip_policy_f.pdf

"Apprendre en travaillant ensemble: le Mécanisme d'assistance pour les peuples autochtones finance des microprojets"
(Learning by working together: Microprojects financed through the Indigenous Peoples Assistance Facility)
http://www.ifad.org/english/indigenous/pub/documents/microproyectos_e.pdf

"Gardiens de la culture et de la biodiversité" (Custodians of culture and biodiversity)
<http://www.ifad.org/english/indigenous/pub/documents/biodiversity.pdf>

Instance permanente sur les questions autochtones des Nations Unies
<http://www.un.org/esa/socdev/unpfii/fr/index.html>

Lignes directrices sur les questions relatives aux peuples autochtones du Groupe des Nations Unies pour le développement (United Nations Development Group Guidelines on Indigenous Peoples' Issues)
<http://www2.ohchr.org/english/issues/indigenous/docs/guidelines.pdf>

L'initiative ADRD et la culture autochtone
<http://www.fao.org/sard/fr/init/964/2687/2453/index.html>

Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones
<http://www.un.org/esa/socdev/unpfii/fr/drip.html>

Indigenous Women's Network (Réseau des femmes autochtones)
<http://www.indigenouswomen.org/>



Le FIDA est une institution financière internationale et une institution spécialisée des Nations Unies qui se consacre à l'éradication de la pauvreté et de la faim dans les zones rurales des pays en développement.

Fonds international de développement agricole
Via Paolo di Dono, 44
00142 Rome (Italie)
Tél: +39 06 54591
Télécopie: +39 06 5043463
Courriel: ifad@ifad.org
www.ifad.org, www.ruralpovertyportal.org

Octobre 2012

"C'est là un résultat important", fait observer Sana Jatta, chargé de programme du FIDA pour les Philippines. "Nous avons aidé les Higaunon à imposer de nouveau leur système politique et juridique et leur avons permis de prendre part à la gouvernance locale. C'est une grande première aux Philippines. Nous sommes absolument convaincus que la possibilité de posséder et de gérer leurs propres terres et leurs moyens d'existence est l'élément clef de l'émancipation de ces populations et de la pérennité de leur mode de vie."

Retrouver les savoirs traditionnels: le Mécanisme d'assistance pour les peuples autochtones finance un projet au Pérou

Les peuples autochtones sont détenteurs d'innombrables savoirs très pointus en ce qui concerne l'environnement et les ressources naturelles. Ces connaissances traditionnelles risquent de se perdre en partie, voire même en totalité.

Un projet financé par le Mécanisme d'assistance pour les peuples autochtones, Retrouver les savoirs traditionnels sur la biodiversité alimentaire et médicinale dans les communautés Quechua et Asháninka (*Recovery of Traditional Knowledge on Dietary and Medicinal Biodiversity in Quechua and Asháninka Communities of Peru*) – a servi à recueillir et compiler les savoirs concernant les plantes auprès des deux communautés dans la Selva centrale. Grâce à cette initiative, 129 plantes andines et amazoniennes entrant dans la composition de 94 préparations médicinales ont été répertoriées.

Par ailleurs, dans le cadre de ce projet mis en œuvre par le Centre des cultures indigènes du Pérou, une série d'ateliers sur les droits de propriété intellectuelle ont été organisés dans les communautés. Désormais, les chefs des communautés Quechua et Asháninka, femmes et hommes, comprennent la loi n° 27811, qui protège leurs savoirs traditionnels sur les ressources biologiques.

Bildar Tovar, une Asháninka de la communauté de Kivinaki, est la Secrétaire amazonienne de l'Atelier permanent des femmes andines et amazoniennes du Pérou. Elle reconnaît que son peuple doit apprécier, répertorier et sauvegarder les savoirs qui sont les siens.

"Lorsque les femmes ont entendu parler de la loi n° 27811, elles ont dit que cela avait été une erreur que d'abandonner leurs savoirs aussi facilement", explique-t-elle. "Nous avons déjà préparé les plans du premier jardin botanique Asháninka. Ce pourrait être un autre moyen de sauvegarder nos ressources, qui sont en voie de disparition. C'est un rêve qui nous ouvre l'esprit et l'âme."



©FIDA/P. C. Vazir